Accusé de réception - Ministère de l'Intérieu
095-219505856-20261013-2026-141-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

CONSEIL MUNICIPAL 2026-141

Séance du 13 octobre 2026

DÉLIBÉRATION

Objet : Participation au dispositif « Permis Citoyen du Val d'Oise » à destination des jeunes 18/25 ans

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre à dix-neuf heures précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 07 octobre 2026, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Bassi KONATE, Maire.

Etaient présents : Christine CHAMPEL, Aristote ZOLA, Khedoudja HADJADJ, Grégory FOURNIER, Laila HAMDAOUI, Marina RIBEIRO, Frédéric BRIDE, Ayzate CHANFI, Stéphanie AMRAM, Nivel DIRIL, Khadidja BOUGUELMOUNA, Mamadou DIALLO, Sambou DIABY, Aicha COULIBALY (Adjoints au Maire), Henrienette MELIZER, Régis RAMOS, Cyril MOUGEOT, Merchat BABOUTANA, Turkan INAN, Laure SISSOKO, Aurélie WALLABREGUE, Cyril ABEL, Inès HERBADJI, Sibiry KONATE, Arif-Emre ATAS, Patricia DELOISON-HUCHER, Chantal GROLIER, Odile STANCIU, Thomas MENDY, Laetitia BEN ATOUIL, François-Xavier VALENTIN, Ali BOUJERFAOUI, (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Nabil CHABANE	pouvoir à	Arif-Emre ATAS
Samba GASSAMA	pouvoir à	Sambou DIABY
Sihem BSILA	pouvoir à	Laïla HAMDAOUI
Sabrina MESLEM	pouvoir à	Inès HERBADJI
Kévin ZINDY	pouvoir à	Aurélie WALLABREGUE
Ninos OCLIN	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :
Ul Zaman TAHAWAR, Elodie LEMONNIER, Hassan HAMMANE, Marwa JEBBOURI, Yelikh BOUANDZI, Julia UZAN

Secrétaire de séance : Sibiry KONATE

VILLE FRATERNELLE
SARCELLES

2026-141

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 132-4 et suivants,

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention de la délinquance,

Vu la délibération du Conseil municipal du 26 octobre 2000 approuvant le Contrat Local de Sécurité,

Considérant les activités développées par le service prévention,

Sur le rapport présenté par Aurélie WALLABREGUE, Conseillère municipale, déléguée à la prévention et la sécurité,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 : D'approuver le projet de participation au dispositif « Permis Citoyen du Val d'Oise » à destination des jeunes 18/25 ans.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes, conventions, demandes de subventions et documents nécessaires à la mise en œuvre et au fonctionnement du « Permis Citoyen du Val d'Oise ».

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et percevoir toutes subventions, participations financières ou concours susceptibles d'être attribués par l'État, les collectivités territoriales ou tout autre organisme partenaire dans le cadre des actions conduites au titre de la prévention de la délinquance.

Article 4 : De préciser que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal.

Fait et délibéré en séance le 13 octobre 2026.

Le Maire,
Bassi KONATE

VILLE DE SARCELLES – 95 – (Val d'Oise)

Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 14.10.26
Et notifié ou publié par extrait le 14.10.26
Pour le Maire et par délégation